

ALPTIS

INFOS

BIMESTRIEL - FÉVRIER-MARS 1986 - N° 2 - ALPTIS 317 RUE GARIBALDI LYON CEDEX 07

ALPTIS S'AFFICHE...

LYON, BORDEAUX,
TOULOUSE

VOIR PAGE 2

VIE DES COMITÉS
PAGE 3

MÉDICO-CHIRURGICALE
LES SOINS DENTAIRES
PAGE 4

LE CONTRÔLE MÉDICAL
PAGE 6



RENCONTRE AVEC

RENOUVEAU, ASSOCIATION FAMILIALE DE VACANCES

PAGE 7

PERMANENCES RÉGIONALES
COURRIER DES LECTEURS
DERNIÈRE PAGE

Bordeaux, Toulouse, deux capitales du Sud-Ouest. Par deux fois, grâce au dynamisme des membres de ses comités consultatifs, l'ALPTIS a pu être présente de façon efficace, dans deux manifestations régionales ; le Forum des Associations les 18 et 19 janvier à Bordeaux, et le salon du SIBSO SARET, du 12 au 15 février dernier à Toulouse.

Dans les deux cas, nos assurés n'ont pas volé le titre d'adhérents, voire de militants.

En effet, artisan, commerçant, profession libérale ou salarié, ils ont consacré une journée de travail, voire un week-end à l'animation du stand ALPTIS, et cela sans compter les inévitables heures de préparation et d'organisation de ces journées.

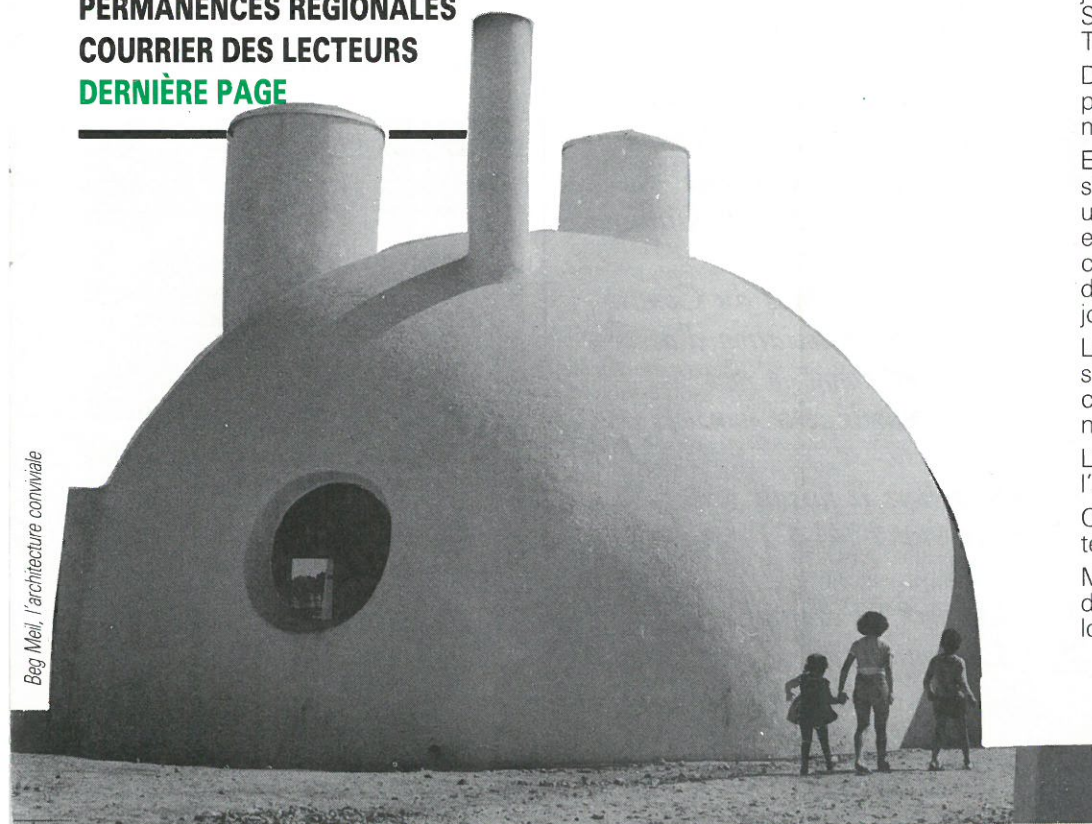
Lorsque M. Polac, concluait son émission sur les Assurances en souhaitant la création d'Associations d'Assurés..., il ne pouvait mieux définir l'ALPTIS.

L'ALPTIS, précurseur dans le monde de l'Assurance, pourquoi pas ?

Quel organisme peut-il se targuer d'une telle participation de ses adhérents ?

Mieux qu'un long discours, il suffisait d'être présent à Bordeaux ou à Toulouse, pour s'en rendre compte.

(suite page 2)



Trois manifestations régionales en deux mois, l'Alptis sort de sa coquille. A ceux qui nous reprochaient d'être trop timorés, voilà un début de réponse.

Deux forums des Associations à Lyon et Bordeaux, un salon professionnel à Toulouse, Alptis se décentralise.

LYON-BORDEAUX ALPTIS PARMI LES SIENS

Jeu de mots

*Au salon des Expos,
On vit 12 000 badauds
Découvrir avec passion
Le Forum des Associations.*

*A la rue de la Connaissance
Des enfants, en toute confiance,
Dessinaient leurs rêves illustrés
Ici, on avait des idées !*

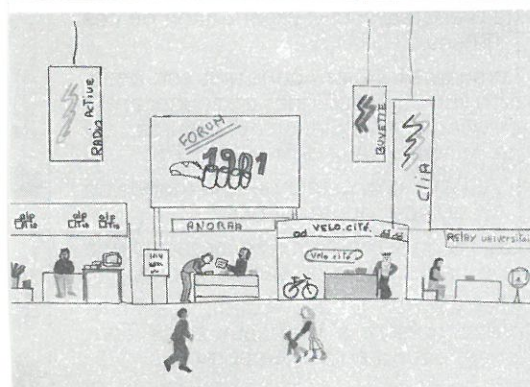
*A l'ère informatique
Il eût été symptomatique
De ne pas offrir au visiteur
Un gadget tout en couleur.*

*Pour calculer sa cotisation,
On appuyait sur un bouton
Et sur l'écran magique
S'inscrivait la somme fatidique.*

*Tous les membres du Comité
De notre Association d'assurés
S'étaient donné le mot
Pour réussir cette journée.*

*Si dehors il faisait gris,
Au stand ALPTIS ils étaient
[ravis,*

*D'avoir pu concrétiser
Le dynamisme de leur Comité.*



ALPTIS

2

LES BONNES ET MAUVAISES NOTES...

LYON :



Un salon technique de la vie associative.

- 50 000 visiteurs.
- Entrée gratuite.
- Participation des adhérents ou membres du conseil d'administration pour assurer les permanences.



Des stands trop exigus.

- Peu d'animation de la part des exposants.
- L'éloignement du salon technique.

BORDEAUX :



Une ambiance de fête, et une participation de tous les stands au rayonnement de ce forum. « Des associations en mouvement ».

- La liberté laissée à chaque association de s'exprimer sur un espace qu'elle avait choisi.
- Remarquable organisation du comité consultatif bordelais.



Des tables rondes sans intérêt, où l'on survolait les problèmes sans apporter de réponse aux questions posées.

Au pays du rugby, le Comité de la Cité des violettes, magistralement mené par son président-capitaine, Jean Clergue, a réussi une première : Porter haut les couleurs de l'ALPTIS, pendant 4 jours, au salon du SIBSO-SARET, un terrain à priori peu favorable à notre équipe, - une manifestation informatique régionale -

Si les premiers instants furent relativement calmes, comme toujours en début de match, le dernier quart d'heure, fut particulièrement éprouvant pour tous. Le samedi entier, le grand public déferla. 20 000 spectateurs enthousiastes (pas tous venus pour l'ALPTIS bien entendu). Ceux qui s'arrêtèrent purent comparer et apprécier la qualité de nos prestations et garanties. Parmi les bleus de la création d'entreprise, il ne serait pas surprenant d'en retrouver quelques-uns dans nos rangs très prochainement. De nouvelles recrues viendront sûrement épauler les anciens du Comité.

Une fois le coup de sifflet final donné, le résultat fut largement positif, et tous ces encouragements valaient bien tous les supporters. A l'issue d'une telle rencontre, une amicale troisième mi-temps, regroupa les participants du Comité.

Déjà, on évoquait les matches à venir, ou autres défis, et l'on ne pouvait que leur lancer, en parodiant le chantre du ballon ovale, « Allez les petits ».

EN PARCOURANT LES RÉGIONS

LYON :

● La commission d'animation se réunira courant mars, pour élaborer un programme d'activités destiné aux adhérents de la région. Les essais réalisés en 1984, avec divers spectacles ayant été un succès, nous rééditerons ce type de manifestation, en essayant aussi d'offrir plus de divertissements ou sorties plus inédites.

MARSEILLE :

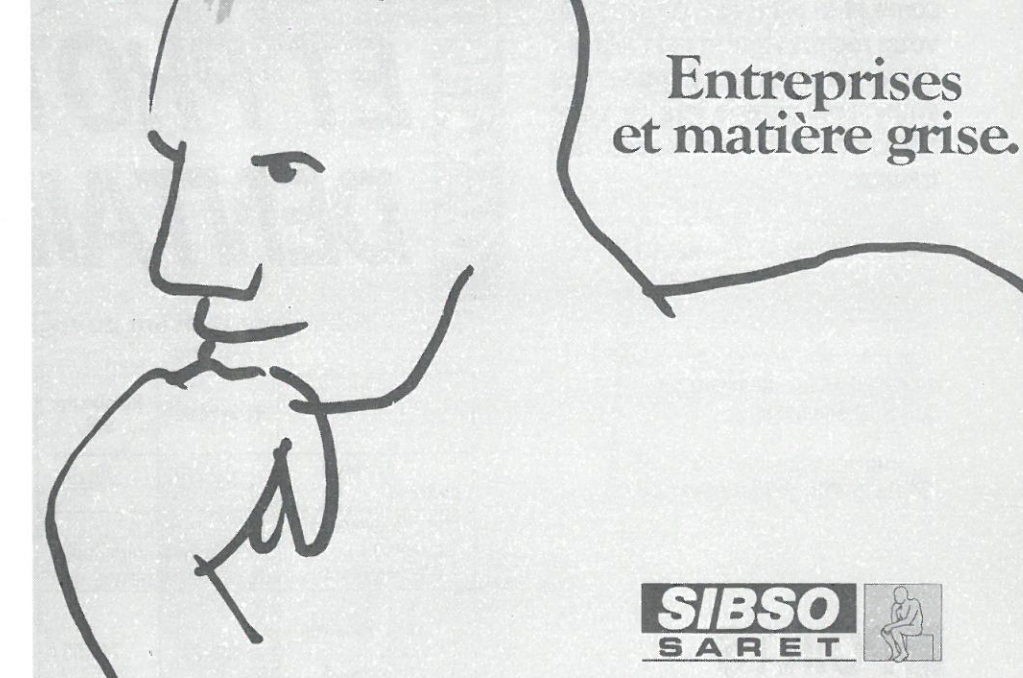


● Monsieur Gilbert Bianchi, membre du Comité consultatif, a récemment été décoré de l'Ordre National du Mérite.

Kinésithérapeute, enseignant, commandant de réserve du service de Santé des armées, cette distinction vient saluer le dévouement exemplaire de M. Bianchi, dans le domaine de la santé et de la prévoyance.

TOULOUSE :

Entreprises
et matière grise.



SIBSO
SARET

Un essai transformé

NANTES :

● Le monde de la santé est-il malade ? Peut-être pas, même s'il connaît une crise aiguë. La Sécurité sociale diminue ses prestations, et laisse partiellement à d'autres (les régimes complémentaires) le soin d'assurer ses fonctions.

Le Comité consultatif du Pays de Loire, projeterait, en collaboration avec d'autres associations à caractère social, de réunir plusieurs « médecins », afin d'élaborer une thérapie à moyen terme.

Leur consultation serait prévue pour juin.

Les adhérents ALPTIS de la région qui souhaiteraient y participer seront cordialement invités.

PARIS :

● Monsieur Dubourget Jean-Pierre, expert comptable, a été élu président du Comité consultatif, en remplacement de Madame Huet, nouveau membre du conseil d'administration.

● Comparer les différents systèmes de protection sociale complémentaire en France, Europe, Etats-Unis, tel sera le thème d'une réunion débat, organisée courant mai juin, par le Comité consultatif de l'Ile de France.

Affaire à suivre...

QUIMPER :

● Nécrologie : C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Madame Nicolas Hélène, infirmière à la retraite de Douarnenez, présidente du Comité consultatif de Quimper. Nous la regretterons d'autant plus qu'elle avait su créer, au sein de ce Comité récemment installé, un climat chaleureux, entre tous.

Au nom des adhérents de l'association, nous renouvelons à son époux, nos sincères condoléances.

ALPTIS

Directeur de la publication :
Le Vice-Président : Georges Vuitton

Rédaction : ALPTIS
Tél. 78.58.62.49

Maquette : Pierre Parente

Illustrations : E. Geldreich

Composition Impression : Comprim, 69002 Lyon

Dépôt légal : mars 1986, n° 1026

3

Pour bien comprendre, rien ne vaut quelques exemples. Comment vous sont remboursés les soins et la prothèse dentaire par votre régime légal et par l'Alptis ? Deux paramètres : l'option que vous aurez choisie lors de votre adhésion, et la codification des travaux.

GARANTIES

SOINS ET PROTHÈSES DENTAIRES

Adhérents relevant du régime général - Sécurité sociale

	Frais réels	Rembours. S.S.	Option 1 A ou 1 B		Option 1 C	
			Complément Alptis	Reste à la charge de l'adhérent	Complément Alptis	Reste à la charge de l'adhérent
SCP 50 (prothèse) couronne	2 500,00	499,00	1 463,00	538,00	166,25	1 834,75
SCP 185 (prothèse) 1 couronne + 1 prothèse mobile	7 200,00	1 845,38	5 354,62	0	615,12	4 739,50
SCP 15 D 8 (soins dentaires) Z 4 radios SCP 50 (prothèse) couronne	3 828,70	745,58	2 186,14	896,98	248,12	2 835,00
SCP 130 prothèse mobile	5 100,00	1 296,75	3 803,25	0	432,25	3 371,00

Adhérent relevant de l'Assurance Maladie Obligatoire des Travailleurs Indépendants

	Frais réels	Rembours. du régime obligatoire	Option 1 A ou 1 B		Option 1 C	
			Complément Alptis	Reste à la charge de l'adhérent	Complément Alptis	Reste à la charge de l'adhérent
SCP 100 (prothèses) 2 couronnes SCP 20 (soins dentaires)	2 036,00	798,00	1 238,00	0	798,00	440,00
SCP 50 1 couronne	1 900,00	332,50	1 463,00	104,50	332,50	1 235,00
SCP 100 (prothèse) 2 couronnes	4 800,00	665,00	2 926,00	1 209,00	665,00	3 470,00
SCP 50 (prothèse) 1 couronne SCP 15 (soins dentaires) Z 4 Radio	1 725,00	447,45	1 277,55	0	447,45	830,10

Adhérents ne relevant d'aucun régime légal de prévoyance (plein tarif)

	Frais réels	Option 1 A ou 1 B		Option 1 C	
		Rembours. Alptis	Reste à la charge de l'adhérent	Rembours. Alptis	Reste à la charge de l'adhérent
SCP 50 (prothèse) 4 couronnes	4 640,00	4 640,00	0	2 660,00	1 980,00
SCP 95 (prothèse) soit SCP 50 : 1 couronne SCP 35 : 1 dent pivot SCP 10 SCP 10* (soins dentaires)	3 133,00	3 072,30	60,70	1 396,50	1 736,50
SCP 50 1 couronne	1 900,00	1 463,00	437,00	665,00	1 235,00
SCP 15 Z 4 Radio SCP 50 (prothèse) couronne	2 147,30	1 968,78	178,52	894,90	1 252,40

DENTAIRE :

Valeurs des lettres-clefs au 15-02-86 :

- **SCP** : Soins conservateurs 13.30 F
- **DC** : Traitement 12.35 F
- **Z** : Radio dentaire 7.60 F

Pour les indépendants Décompte du Régime obligatoire

MALADIE		BENEFICIAIRE ASSURE	
Quantité	Prix unitaire	Quantité	Prix unitaire
SOINS DENTAIRES	15	9.98	149.70
SOINS DENTAIRES	8	9.26	74.08
RADIOS	4	5.70	22.80
PROTHESE DENTAIRES	50	9.98	499.00
		TOTAL Général 745.58	

Tarif unitaire de remboursement à 75 %

Codification déterminée par le praticien

Option 1 A ou 1 B Adhérent salarié

CODE	DÉSIGNATION	NBRE	FRAIS RÉELS	BASE UNITAIRE	REMBOURSEMENT DU RÉGIME LÉgal	REMBOURSEMENT ALPTIS
ADR	040 SOINS DENTAIRES	15	199.50	13.30	149.70	49.80
	040 SOINS DENTAIRES	8	98.80	12.35	74.08	24.72
	401 RADIOS	4	30.40	7.60	22.80	7.60
	041 PROTHESE DENTAIRE	50	2500.00	13.30	499.00	1463.00
	SCP	50		X 13.30	X 220 % (option 1A ou 1B)	1463.00
TOTAL						1545.12

Décompte Complémentaire Alptis

Pour les salariés Décompte Sécurité Sociale

NATURE DES PRESTATIONS	DÉPENSES ENGAGÉES	CALCUL DU REMBOURSEMENT LÉgal				RÉGIME COMPLÉMENTAIRE	
		BASE UNITAIRE	QUANTITÉS	Taux	MONTANT	Taux	MONTANT
PROTHESE DENTAIRE	1500.00	13.30	50	50	332.50		
SOINS DENTAIRES	194.60	13.30	15	50	99.75		
RADIOS	30.40	7.60	4	50	15.20		
				TOTAL OBLIGATOIRE		TOTAL COMPLÉMENTAIRE	
				447.45		0.00	

Taux de remboursement du régime obligatoire en %

Tarif unitaire de remboursement à 100 %

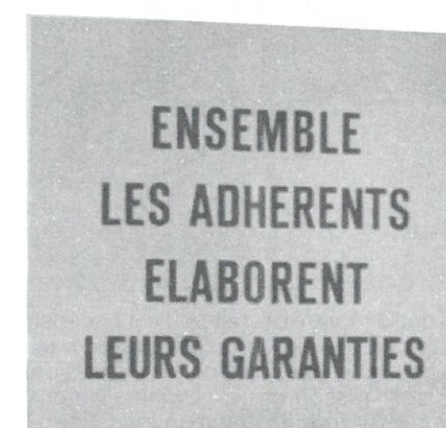
Dépenses engagées

Association d'assurés, nous avons, à l'instigation de nos adhérents, apporté en 1986, divers aménagements à nos garanties.

Depuis cette date, vous nous avez transmis de nombreuses suggestions.

Voici dès à présent, quelques-unes de celles qui sont à l'étude pour 1987.

1) La garantie viagère (sans limite d'âge) d'une indemnité forfaitaire en cas d'hospitalisation (nouvelle formule) est certes très intéressante, mais exclut les séjours en centre de rééducation ou de



Plus qu'un slogan, une réalité.

réadaptation. Mieux vaudrait majorer la cotisation et couvrir les séjours en centre de rééducation en suite d'un accident garanti.

2) Un forfait à tout le moins égal au forfait monture devrait être servi pour les lentilles cornéennes non prises en charge par le régime obligatoire.

3) Aucun plafond de remboursement ne devrait être opposé en prothèse dentaire lorsque les travaux résultent d'un accident.

4) Dans les régimes « PL » et « EC », le choix entre le capital complet ou le capital accompagné du service d'une rente éducation devrait être laissé au bénéficiaire désigné, alors qu'actuellement, ce choix doit avoir été formulé par l'assuré lui-même, de son vivant.

5) Au lieu et place du forfait d'accouchement, il est proposé la prise en charge des frais supplémentaires entraînés par un accouchement normal dans les mêmes conditions que l'hospitalisation et le versement à toutes, d'une prime d'un montant réduit.

LE CONTROLE MÉDICAL

L'un d'entre vous, nouvel inscrit, nous a, avec beaucoup d'humour, fait parvenir le courrier ci-dessous :

« ... Je vous remercie pour l'envoi rapide de votre dossier, mais permettez-moi quelques remarques.

Votre questionnaire médical est étonnant (ou dépassé).

a) D'abord, cela n'a rien de dramatique que l'on ait consulté son médecin ou d'autres au cours des 3 dernières années.

On peut avoir une excellente santé et être atteint de maux passagers ou qui le deviennent de plus en plus (ulcères par exemple). Nous sommes en 1985 et non en 1950.

Quelques-uns des éléments de notre réponse :

La situation actuelle

« ... Le montant des cotisations définies dans nos notices a été calculé de manière à couvrir les soins qui résulteraient des maladies ou accidents dont un adhérent à l'état de santé aujourd'hui normal court le risque statistique d'être atteint demain.

S'il adhère avec un passé plus ou moins lourd, il est normal que les cotisations demandées soient majorées en conséquence, car il constitue alors ce que les assureurs appellent dans leur jargon « un risque aggravé ».

Ce que nous mettons en commun, c'est la couverture des risques à venir. Si au départ, l'un d'entre nous est (s'agissant d'adhésions individuelles), pour des raisons diverses, porteur de facteurs aggravants, si le risque de maladie est déjà pour partie réalisé, voire en cours, il est normal qu'il paye plus cher.

Une tarification, la même pour tous, aurait, s'agissant d'un régime facultatif, pour effet d'inciter les uns et les autres à n'adhérer que le plus tard possible, et lorsque le besoin n'est plus un risque, mais une certitude.

Nous entendons, au contraire, privilégier ceux qui font acte de prévoyance de bonne heure.

Tout cela est bien sûr imparfait, puisqu'il n'est pas tenu compte des comportements individuels.

Nous en avons parfaitement conscience, c'est pourquoi, les surprises sont le plus souvent révisables... »

b) Que viennent faire la taille et le poids ? Les a-t-on demandés à Napoléon et à de Gaulle, avant qu'ils ne prennent le pouvoir, ou pour les assurer.

c) Le moins sérieux, c'est d'associer le kyste et le cancer, ou le diabète et l'affection rénale. De plus, mon médecin de famille a compris (ils sont rares), que depuis que je suis diabétique, je surveille mieux ma santé et mon alimentation qu'une personne bien portante.

d) Enfin, je suis malentendant.

Mais nous sommes 5 millions en France. Cela n'empêche plus, aujourd'hui, d'entendre et de travailler normalement ou d'être Président du plus grand état du monde.

Quelque chose à corriger.

Espérant avoir attiré votre attention... »

... Et ce qui est à l'étude pour demain



« Tout le monde devrait pouvoir accéder à une protection complémentaire, quel que soit son état de santé, sa profession et ses ressources... Eventuellement pourra être mis en place un fonds commun de péréquation pour la couverture des « risques aggravés ».

... Enfin les plus démunis recevraient une prise en charge pour les aider à assumer le coût de leur complémentaire.

RENCONTRE AVEC...

Récemment revenus des cimes alpestres, voici déjà, se profilant à l'horizon, des rivages ensoleillés, aux noms enchanteurs. Bientôt l'été et les sacro-saintes vacances des juilletistes ou aoûtistes. Après métro, boulot, dodo, c'est auto, repos, même si pour nombre d'entre nous, il n'en va pas de même. Chacun a le droit de disposer de ses vacances à sa guise. Des vacances à votre idée, c'est le slogan de RENOUEAU.

Notre rôle n'est pas ici, de parler à tout prix de loisirs ou de vacances, mais de comparer les moyens ou à la finalité rapprochant l'ALPTIS de RENOUEAU, Association de Tourisme familial.

Notre démarche associative originale, n'est pas unique. Regardons ensemble celle de RENOUEAU.

Dans les années 50, le mythe de la communauté de travail en milieu rural et de l'accueil des étrangers, commençait à poindre dans certains esprits. Ce courant, issu des congés payés de 1936, se révéla une utopie. Cependant, trois idées demeurèrent : l'accueil, les vacances et la communauté.

Autour des idées de Pierre Lainé, une mouvance apparut, et bientôt, un premier centre vit le jour à Courchevel, en 1954, avec un concept : « Mettre les vacances d'hiver à la portée du plus grand nombre ».

1962, Chamrousse, où pour la première fois, dans l'histoire du tourisme, une maison familiale est construite à cet effet. La conception de l'intérieur fut le fruit d'une réflexion des adhérents. 3^e étape : 1968, BEG MEIL, en Bretagne. Ce village de vacances a été entièrement conçu par les adhérents (logements, services...).

Un sculpteur a ensuite traduit ces idées, et a présenté un cahier des charges à un groupe d'architectes, qui réalisèrent le village. Cette démarche associative, des

A « RENOUEAU » HIVER COMME ÉTÉ, DES VACANCES A VOTRE IDÉE

plus innovantes, s'avéra payante. L'état en fit un projet-test. Les caisses d'Allocation Familiale s'intéressaient enfin aux vacances. L'Association RENOUEAU, déjà organisateur de vacances familiales, gestionnaire de ses centres, prouvait ses capacités de concepteur.

1973, Port Bacarès : là, l'objectif était différent : créer un complexe touristique, en réunissant cinq associations de tourisme qui gèreraient en commun les services, et les animations, mais offriraient leur propre accueil, selon leur originalité.

La réunion des services permettait à chaque partenaire d'offrir un choix et une qualité d'activités d'animations de premier ordre.

Cette initiative ne fut pas renouvelée par la suite, le système ayant de lui-même marqué ses limites (diversité d'objectifs, opinions divergentes). Mais c'est peut-être en 1976, que la tendance des années 80 s'affirma. Jusqu'alors, on s'occupait des vacanciers et peu des gens qui les accueilleraient. L'opportunité offerte par la commune de Montricher Albane en Haute-Maurienne, en sera le déclic. Cette commune rurale savoyarde, propriétaire d'un site magnifique, souhaitait un développement économique, respectueux de son environnement, qui éviterait le départ des jeunes vers les centres urbains, où la promotion de la personne par la formation serait un des leit-motiv.

De par ses statuts, RENOUEAU répondait à ces aspirations. La station des Karellis, associant les organismes sociaux, les collectivités locales, les Pouvoirs publics, inaugurée en 1976, connaît 10 ans après, un succès sans précédent.

En effet, RENOUEAU, à la fois animateur et gestionnaire de la station, en collaboration étroite avec les collectivités locales, a dynamisé la région. La popu-

lation a été multipliée par 3, 3 classes d'école sont ouvertes, et le taux de remplissage à l'année est le meilleur de la Savoie, pour un coût de 30 % moins élevé. Cette dernière étape a d'ailleurs permis à RENOUEAU d'apparaître comme un des grands du tourisme national. 9 500 lits à gérer, dont 2 500 en gestion indirecte pour les Karellis, 130 permanents et 600 saisonniers, répartis dans 17 villages.

Quel que soit son champ d'activité, l'indépendance financière est une force fantastique. RENOUEAU est considéré comme un habile gestionnaire, chaque projet devant assurer lui-même, sa vie quotidienne.

Aujourd'hui, d'autres organismes vivant de la manne des Pouvoirs publics, en partie tarie depuis quelques années, connaissent des destins tragiques.

ALPTIS ET RENOUEAU, DES SIMILITUDES FRAPPANTES

RENOUEAU dispose de commissions juridique, financière, qui étudient les projets de création de sites. Certains adhérents consacrent plusieurs week-ends à l'élaboration de ces réalisations. Un Conseil d'Administration, fort de 25 membres des Assemblées générales tournantes dans chaque région, des groupes régionaux d'adhérents, instaurant le loisir au quotidien, et bénéficiant de l'assistance technique de RENOUEAU.

VEAU, autant de points communs entre ces deux associations.

RENOUEAU, association sans but lucratif, n'a pas, une politique commerciale très agressive, peu de publicité et pourtant, elle mériterait d'être plus connue. Comparez les prix et les séjours, vous serez stupéfaits.

Au contraire de la concurrence, leurs prix sont étudiés au plus juste coût en fonction des frais réels, sans matraquage sur les périodes de haute saison (congés scolaires).

DES VACANCES A LA CARTE

Passer ses vacances à RENOUEAU, grâce à la multiplicité de ses centres, des lieux (mer, montagne), des types d'activité, c'est s'offrir une palette infinie de loisirs à tout âge, pour soi, sa famille, cela à toute période de l'année, quelle que soit la durée ou la forme d'hébergement (gîte, pension complète, habitat léger).

Mais si vous préférez le farniente à toute dépense d'énergie physique ou intellectuelle, sachez que votre « droit à la chaise longue » sera totalement respecté.

Alors si vous non plus, vous n'avez rien décidé pour vos vacances de cette année, RENOUEAU pourrait vous donner des idées inattendues.

Foi d'adhérent !

A RETOURNER A :

ASSOCIATION NATIONALE DE VACANCES RENOUEAU - 2, rue Trésorerie - 73000 CHAMBÉRY

Nom, Prénom

Adresse

Souhaite recevoir une brochure d'information



Cotisant en régime PL, je constate que je verse actuellement pour le risque incapacité de travail une cotisation annuelle égale à 16 800 F, pour un traitement de base égal à 4 plafonds. C'est lourd et je viens d'avoir 64 ans. Or si j'étais obligé d'interrompre mon activité pour raisons de santé, vous ne me verseriez au plus, des indemnités que jusqu'au 31 décembre de l'année de mon 65^e anniversaire. C'est donc un risque dont le coût diminue au fur et à mesure que je me rapproche de mon 65^e anniversaire.

Statistiquement, plus vous avancez en âge, plus la récupération en cas de maladie ou d'accident est longue.

Par ailleurs, en cas d'incapacité de travail, nous notons que vous perceviez 975,84 F par jour, à compter du 31^e jour d'arrêt.

C'est dire que dans l'hypothèse d'une incapacité de travail qui durerait 90 jours, vous perceviez à compter du 31^e jour, et jusqu'au 90^e jour : $975,84 \times 60 = 58\,550,40$ F.

Médecin généraliste exerçant seul en cabinet libéral, je désire savoir si je bénéficie du versement des indemnités journalières prévues par la garantie incapacité de travail du régime PL dans le cas suivant : tenue de mon cabinet par un médecin remplaçant en cas de maladie ou d'accident...

En cas d'incapacité temporaire totale de travail, vous bénéficiez bien entendu de l'indemnité journalière prévue. Le fait que vous soyez obligé d'avoir recours à un confrère pour suppléer à votre absence ne ferait que justifier la réalité de votre indisponibilité.

Le conseil d'administration de l'ALPTIS est de 24 membres. C'est très bien, mais leur participation est-elle effective ?

Une seule réponse suffira.

A l'occasion de la dernière séance du Conseil, qui s'est tenue le 9 janvier 1986, vingt-deux membres sur vingt-quatre étaient présents.

Mes enfants cotisent chez vous en régime « EC » depuis des années pour la couverture des garanties proposées à ses adhérents. ALPTIS a dû souscrire un contrat auprès d'une compagnie offrant sans aucun doute, toutes les conditions de sécurité requise.

Toutefois, en cas de défaillance des assureurs, quel recours aura l'ALPTIS ?

C'est en effet le rôle des Associations de prévoyance comme la nôtre de veiller à ce que soient maintenus les avantages dont bénéficient les adhérents.

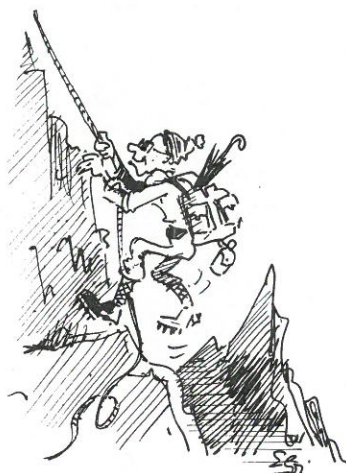
Si demain, pour une raison quelconque, l'actuel organisme assureur était défaillant, il appartiendrait c'est vrai à ALPTIS, de rechercher un autre assureur et de négocier avec lui, les conditions de la reprise de la couverture des garanties.

Ceci précisé, il convient d'ajouter que nos contrats sont souscrits en capitalisation, c'est-à-dire qu'en cas de résiliation du contrat, l'assureur conserve la charge de poursuivre jusqu'à leur terme, le paiement des dossiers d'incapacité de travail ou d'invalidité en cours...



Dans la notice professionnelle de couleur orange des ambulanciers... je note en page 6 (garantie en cas de décès... du régime économique) qu'en cas de décès ou invalidité absolue et définitive par maladie, il est versé au bénéficiaire désigné un capital de 140 000 F en Option 1. Qu'est-il prévu si le décès devait survenir par accident ?

Le capital garanti l'est, qu'il s'agisse d'un décès ou d'une invalidité absolue et définitive par maladie ou accident. Nous rectifions cette imprécision lors d'une prochaine édition, et vous remercions de votre remarque.



Voulez-vous me préciser si la garantie médico-chirurgicale complémentaire souscrite en tant que membre de l'ALPTIS couvre les activités d'alpinisme et de spéléologie.

Ces deux activités sont couvertes sans réserve.

PERMANENCES REGIONALES DU PREMIER SEMESTRE 86

Lot-et-Garonne :

Le 9 juin à Agen, Hôtel Consulaire, Chambre de commerce, salle de conférence « Maloche », 52, cours Gambetta, 47000 Agen.
Tél. 53-66-79-96.

Haute-Vienne :

Le 14 avril à Limoges, Ensemble immobilier Cerez, 7 bis, rue du Général Cerez, 87000 Limoges.

Corrèze :

Le 28 avril à Brive, Chambre de commerce, Ensemble consulaire, 10, avenue du Maréchal Leclerc 19000 Brives-Tél. 55-74-32-32.

Landes :

Le 24 mars et le 23 juin à Mont-de-Marsan, Chambre de commerce, Hôtel Consulaire, salle n° 9, rez-de-jardin, 293, avenue du Maréchal Foch, 40000 Mont-de-Marsan - Tél. 58-75-01-25.

Dordogne :

Le 12 mai à Périgueux. Union patronale périgourdine, 1, rue du Jardin Public, 24000 Périgueux.
Tél. 53-08-31-17.

Pyrénées-Atlantiques :

Le 16 mai à Pau. Union Patronale du Béarn et de la Soule, 25, rue Louis-Barthou, 64000 Pau.



Siège social :

ALPTIS
317, rue Garibaldi, 69007 Lyon
Tél. 78.58.62.49

Bureau méditerranéen :
38, boulevard Périer, 13008 Marseille
Tél. 91.53.26.00

Bureau du sud-ouest :
139, boulevard du Pdt-Wilson,
33000 Bordeaux
Tél. 56.02.27.57

Bureau d'Ile-de-France :
106, rue d'Amsterdam, 75009 Paris
Tél. (1) 45.26.34.90